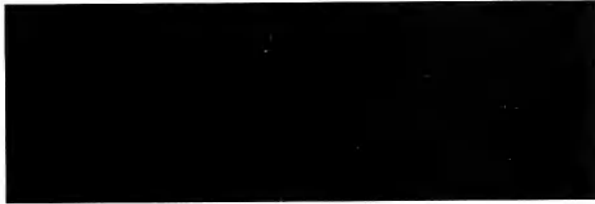


Le 10 septembre 2018

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**Objet : Demande d'accès à l'information C-6298**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 9 août 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

*« Veuillez fournir le nombre d'employés au sein de Hydro-Québec IndusTech inc. ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. Veuillez séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils. »*

Nous vous informons qu'un seul employé d'Hydro-Québec IndusTech inc. a un salaire annuel de base qui excède 100 000 \$ en date de la demande. Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres informations demandées puisqu'il s'agit de renseignements personnels confidentiels au sens des articles 53, 54, 56 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en annexe.

En ce qui concerne les autres organismes qui relèvent d'Hydro-Québec IndusTech inc., nous vous confirmons qu'aucun employé n'a un salaire de base annuel qui excède 100 000 \$.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.